



BULLETIN TECHNIQUE N°6

6 MAI 2022

Observations sur le mois de mai 2022

Ce bulletin est édité à la suite de tournées de parcelles réalisées par les conseillers PPAM d'Agribio04 et 05 et de la Chambre d'Agriculture 04, et grâce à des retours de producteurs.trices prenant part à ce réseau participatif de producteurs de PPAM diversifiées en PACA :

- Dans les Alpes de Haute-Provence : Roselyne Dubois, Pierre Sauvat, Philippe Girard, GAEC Paul, Elodie Vaucher, Benoît Cassan, Nicolas Ladureau, Carmejane ;
- Dans le Vaucluse : Olivia Van der Vynckt, Jean-Christophe Raffin, Guillaume Liardet (Aromaplantes), Estelle Vexlard ;
- Dans les Hautes-Alpes : Simon Segretain, Lionel Martin, Vincent Tschanz, ferme de Premiens.

Devenez vous-aussi acteurs du réseau ! Nous cherchons toujours à renforcer les contributeurs, donc si vous êtes intéressé.e, contactez-nous : conseillerppam@bio-provence.org.

Les photos du bulletin ont été prises par les conseillers, pendant leurs tournées.

Il s'agit de PPAM en bio et en conventionnel.

Météo & observations globales

Climat historiquement sec par rapport aux années précédentes. Les pluies de la 3ème décennie ont permis d'apporter un peu d'eau aux cultures mais elles ne compensent pas du tout les besoins. L'eau a déjà été absorbée et de nouvelles précipitations seraient bienvenues pour permettre le bon développement des cultures. L'irrigation est à envisager assez rapidement s'il ne pleut pas d'avantages. Dans le secteur du Comtat-Venaissin (84), certaines cultures sont déjà au goutte-à-goutte ½ heure par jour depuis 2 semaines (notamment sous serre ; verveine, géranium, citronnelle).

Attention, cependant, les précipitations ont permis aux adventices de lever. Si ce n'est pas encore fait un désherbage est à prévoir rapidement, même « à l'aveugle » pour détruire les filaments (adventices au stade cotylédons).

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145	Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
---	--

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental e-phy. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Le risque de gelée s'éloigne et est très peu probable à cette saison

Principaux travaux du moment

Les plantations et semis sont toujours en cours.

Des désherbages mécaniques ou chimiques sont à prévoir en fonction de l'avancement des adventices.

Les récoltes du printemps ont démarré, notamment les thyms pour la distillation et la mélisse pour l'herboristerie dans le Vaucluse.

Etat sanitaires des cultures – retours producteurs & observations

RAPPELS – INFOS SUR L'ARIMA : https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/BSV_PAPAM_5_2016_cle4553f3.pdf

RAPPELS – INFOS SUR CERCOPE DES PRES (CRACHAT DE COUCOU) : <https://ecophytopic.fr/abaa/piloter/cercope-des-pres-crachat-de-coucou>

En plein champ...

« Sommités fleuries »

Hélichryse.

05 – Vallée du Buëch : les hélichryses commencent à faire des boutons, en espérant qu'il n'y ait pas de gel à partir de maintenant (50% a gelé en mai l'année dernière dans une parcelle de ce secteur).

84 – Comtat-Venaissin (sol limoneux) : les hélichryses sont bien en bouton (Thor).



Figure 1 : hélichryses (sur toile tissée) en boutons, Thor (3 mai)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145	Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
---	--

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Sauge officinale.

04 – Val de l’Asse / Val de Durance (sol limoneux) : la sauge officinale est relativement en avance ; elle a souffert du sec en sortie d’hiver et a commencé à fleurir tout de suite après les pluies de fin avril.

84 – Comtat-Venaissin (sol limoneux) : sauge officinale en pleine floraison au 10 mai, bientôt prête à distiller.



Figure 2 : sauge officinale en floraison, au Thor (10 mai)

Origan.

84 – Comtat-Venaissin (sol limoneux) : observation de « crachats de coucou » (cercopie des près ou philène spumeuse) sur origan. Peut piquer et provoquer des dégâts (coupe la tête de l’inflorescence, jaunit...), mais pas observé ici pour l’instant.



Figure 3 : crachat de coucou sur origan (la cicadelle est au milieu du crachat, souvent sous les feuilles) (3 mai)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE - Agribio04 - 5 place de Verdun - Village Vert 04300 FORCALQUIER

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l’Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d’application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d’Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145	Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d’Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
---	--

Ces conseils s’appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d’aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s’efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l’étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Estragon.

84 – Comtat-Venaissin : observation de « crachats de coucou » (cercope des près ou philène spumeuse) sur estragon.



Figure 4 : crachats de coucou sur estragon, à Pernes (3 mai)

Thyms.

05 – Vallée du Buëch : les thyms sont en début de floraison début mai (commence tout juste pour le thymol, 1/3 fleuri pour le géranjol). Chez un producteur, un thym thujanol (T36, plantation 2017), attaqué par de l'arima au printemps 2021, pas coupé à l'automne 2021, a de nouveau subi une attaque mais d'autres ravageurs (altises, puis chrysomèles). Traitement au Success 4 en mars 2022, qui a fonctionné, mais thym peu développé (nouvelles pousses de 10 cm max).

84 – Comtat-Venaissin (sol limoneux) : thym thymol en pleine fleur dès début mai (Thor). Thymol et thujanol sont déjà en début de récolte la distillation (secteur Villes/Auzon), les récoltes pour l'herboristerie (avant floraison) ayant eu lieu fin avril-début mai.

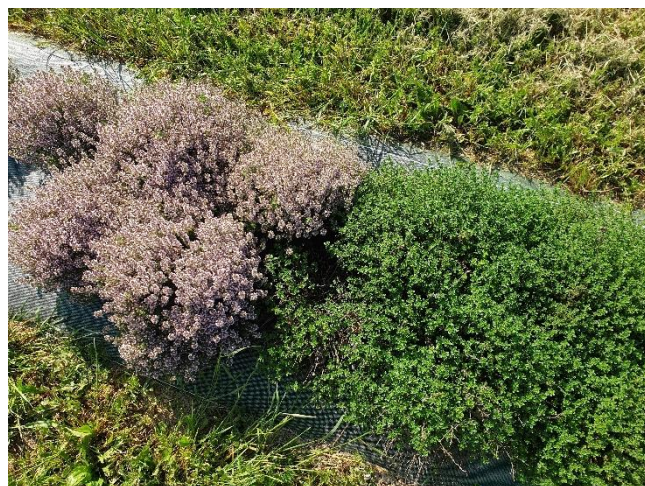


Figure 5 : thym thymol en pleine floraison, au Thor, à côté d'un thym citron (3 mai)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application

N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644

Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :

Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Romarin.

84 – Comtat-Venaissin : observation de chrysomèles américaines (assez peu) ; attention, elle mange les extrémités des tiges de romarin (peut-être aussi présente sur lavande, et potentiellement sur thym et mélisse), et donc les coupe. Peut poser vraiment problème si elle est présente en forte densité (pas le cas ici).



Figure 6 : chrysomèle américaine sur romarin, Pernes (3 mai)

Hysope.

04 – Val de l'Asse / Val de Durance (sol limoneux ou limono-argileux, secteur la Bléone) : bonne reprise de végétation de l'hysope. Dans certaines parcelles, quelques fleurs apparaissent. Absence de maladies, de ravageurs ou de carences. Pour les cultures installées, qui ont été bien désherbées, belle parcelle.

04 – Albion : bonne reprise de l'hysope, mais arimas très présente sur une parcelle où c'était déjà le cas les années précédentes (La Rocheiron), depuis le 15 mars. Les adultes ne sont pas encore sortis et on observe encore des (grosses !) larves.

84 – Comtat-Venaissin : belle reprise de l'hysope, qui fait quelques fleurs également.



Figure 7 : hysope en val de Durance (3 mai)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 8 : larves d'arimas sur hysope, La Rochegiron (27 avril)

« Feuilles »

Mélisse.

04 – Val de l'Asse / Val de Durance (sol limoneux) : reprise progressive (les plants font quelques centimètres). Absence de ravageurs, maladies et carences pour l'instant.

05 – Vallée du Buëch : observation d'une mortalité très importante (99%) sur une parcelle de mélisse plantée en octobre 2021 (1 ha), très probablement due à un gel d'automne qui a fait remonter les mini-mottes, qui ont gelé. La parcelle va être replantée à la mi-mai.

84 – Comtat-Venaissin : observation d'arimas au stade adultes (Pernes-les-Fontaines), les larves étaient présentes dans la culture dès mars. Les feuilles sont mangées, mais aussi boursouflées. Goutte-à-goutte depuis fin avril. Première coupe bientôt dans le secteur de Pernes !

84 – Albion : observation de crachats de coucou sur mélisse. Goutte-à-goutte depuis début mai. Première coupe bientôt dans le secteur de St Christol ! Vers Sault, pas encore assez développée pour la 1^{ère} coupe.



Figure 9 : adulte d'arima (à gauche) et larve (à droite)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145</p>	<p>Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9</p>
--	---

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 10 : boursouflures a priori causées par les arimas (+ feuilles mangées)

Menthe poivrée.

04 – Val de l’Asse / Val de Durance (sol argileux) : la menthe poivrée démarre. Absence de ravageurs, de maladies ou de carences. Attention aux adventices qui se développent : surveiller et faire des passages d’outils mécaniques ou de désherbants chimiques (en conventionnel) si les adventices ne sont pas trop développées. En conventionnel, attendre que les conditions climatiques soient bonnes pour une bonne efficacité des produits : les adventices doivent être détruites en conditions poussantes (chaleur et humidité de l’atmosphère élevée).

04 – Val de l’Asse / Val de Durance (sol limoneux) : la menthe poivrée démarre aussi, les pousses font 10 à 15cm de haut.

05 – Vallée du Buëch : la menthe poivrée démarre à peine, en particulier dans les parcelles « froides » (pas bien exposées, en bas-fond), d’autant plus qu’un producteur a testé un paillage (paille de céréale) hivernal qui ralentit le réchauffement du sol et le démarrage de la culture.

84 – Albion : dans le secteur de Sault, repart mais fait à peine 10 cm fin avril.



Figure 11 : menthe poivrée en val de Durance (3 mai)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d’Agriculture 04

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l’Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d’application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d’Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145</p>	<p>Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d’Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9</p>
--	---

Ces conseils s’appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d’aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s’efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l’étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 12 : menthe poivrée qui redemarre, Sault (27 avril)

Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de leur part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145</p>	<p>Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9</p>
--	---

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

